

50 Milles de l'Aude

Coupe de la Ville de
Gruissan



1ère manche du Trophée de
l'Aude

Course habitables en double de grade 5A



du samedi 29 avril au dimanche
30 avril 2023

Avis de course

AUTORITE ORGANISATRICE

Cette régata est organisée par le **Gruissan Yacht Club** en association avec le **Club Nautique de Narbonne Plage**, le **Yacht Club de Port Leucate**, le **Comité de Voile de l'Aude** et placée sous l'égide de la FFV.

Cette régata fait partie du Championnat Occitanie habitable Duo 2023.

1) REGLES APPLICABLES

L'épreuve est régie par :

- les règles de course à la voile 2021/2024 (RCV)
- Le règlement de la classe Osiris Habitable
- les règles pour l'équipement des voiliers
- les prescriptions de la FFVoile
- le présent avis de course
- les instructions de course et leur annexe

Pour la classe OSIRIS, le règlement du championnat Occitanie Habitable Solo-Duo 2023.

L'épreuve sera courue à moins de 6 M d'un abri et tous les bateaux devront avoir à bord pendant les courses l'armement correspondant (division 240). Après le coucher du soleil le RIPAM sera d'application.

2) PUBLICITE

Les concurrents devront présenter si besoin la carte d'autorisation de port de publicité.

3) ADMISSIBILITE

L'épreuve est ouverte aux bateaux habitables classes A, B, C, D, L, R1, R2, R3 et R4 du Handicap OSIRIS.

Tous les concurrents devront être titulaires d'une licence FFV à jour. Les licences peuvent être commandées et réglées en ligne sur le site www.gruissan-yacht-club.com, au plus tard le mercredi avant la date de la régata.

Des licences journalières pourront être délivrées sous réserve d'avoir été commandées sur le site du GYC, au plus tard le mercredi avant la date de la régata.

Les mineurs devront présenter une autorisation parentale ainsi qu'un certificat médical.

4) INSCRIPTIONS

Au plus tard le mercredi 26 avril à 20h .

Les bateaux devront se présenter (par VHF sur l'eau) au bateau comité avant le départ afin de confirmer leur intention de prendre le départ.

Les droits d'engagement sont fixés à 30 € par bateau (incluant 2 repas pour le dimanche midi).

L'inscription se fait sur : www.gruissan-yacht-club.com

5) PROGRAMME

Samedi 29 avril

11h30

Mise à disposition sur l'eau
Appel et Briefing des équipages (par VHF)

12H00

Course à suivre

Dimanche 30 avril

01h00 Fermeture de la ligne d'arrivée

12H00 remise des prix et apéritif/repas à suivre.

6) INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de courses et ses annexes seront téléchargeables sur le site www.gruissan-yacht-club.com la semaine précédant la régata.

7) PARCOURS

Parcours côtier. Au départ de Port la Nouvelle et arrivée à Gruissan.

8) SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9) CLASSEMENTS

Le système de classement sera le système à minima (RCV 2021/2024), Temps/Distance et CVL.

Le classement sera à disposition sur le site du GYC www.gruissan-yacht-club.com le lundi 1^{er} mai.

10) PLACE AU PORT

Les participants extérieurs seront reçus en franchise de port : 7 jours avant et 7 jours après la régata.

11) LIMITATION SORTIE D'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata.

12) COMMUNICATION RADIO

VHF canal 8.

13) DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

E-Mail : gyc@gruissan-yacht-club.com

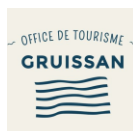
50 Milles de l'Aude

Coupe de la Ville de
Gruissan



1ère manche du Trophée de
l'Aude

Course habitables en double de grade 5A



du samedi 29 avril au dimanche
30 avril 2023

Avis de course

